



Rennes, le 26 juin 2025

Le préfet de la région Bretagne,
préfet de la zone de défense et de sécurité
Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine

à

Monsieur le président de Couesnon
Marches de Bretagne

Objet : avis relatif à la modification n°4 du PLUi du Coglais

Pièce(s) jointe(s) :

Référence : 20250626_LET_SATT-n869_Prefet-Maire_AvisPLUi_Coglais

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous m'avez adressé pour avis votre projet de modification simplifié n°4 du PLUi du Coglais.

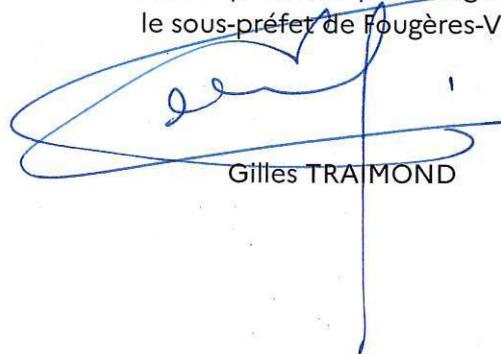
Les modifications suivantes sont apportées au PLUi de Coglais :

- Modification du périmètre d'un STECAL Ax1 sur la commune de Maen Roch pour une activité économique liée aux carrières.
Une surface de 6 650 m² de zone agricole est ajoutée au STECAL Ax1, tandis que 8 490 m² de ce STECAL sont reclassés en zone naturelle, entraînant une réduction totale de la superficie du STECAL Ax1 de 1 840 m².
- Création d'un STECAL Ac1 : Mise en place d'un nouveau STECAL Ac1 permettant le changement de destination de bâtiments existants vers de l'hébergement sur la commune de Maen Roch.
- Ouverture partielle à l'urbanisation d'une zone 2AUc : Environ 7 000 m² (parcelles AL 83, 84 et 126) d'une zone 2AUc sont ouverts à l'urbanisation et passent en zone 1AUL, afin d'accueillir le nouvel emplacement de la gendarmerie de Maen Roch. Une OAP "Boulevard de Rennes" a été créée pour encadrer cet aménagement.
- Ajout de bâtiments pouvant changer de destination : Quatre nouveaux bâtiments agricoles sur la commune de Maen Roch sont identifiés comme pouvant changer de destination.

La présente modification du PLUi du Coglais n'appelle pas de remarques de ma part. J'émetts donc un **avis favorable sans observations**.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet de Fougères-Vitré

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by 'illes' and 'TRAMOND' written in a more formal, blocky script.

Gilles TRAMOND

Copie à : DDTM 35 / SATT

DDTM 35 / Délégation territoriale de Fougères-Vitré

Préfecture / DCTC / Bureau de l'urbanisme